



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation et de la Viticulture

Direction de la protection des  
consommateurs

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 1 juin 2026

**Objet : Question parlementaire n° 4158 du 29 mai 2026 de Monsieur le Député Luc Emering et de Monsieur le Député André Bauler concernant « Récents décisions prises par EKABE et leur impact sur le secteur laitier luxembourgeois ».**

Madame la Ministre,

En date du 29 mai 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et de la Ministre de la Protection des consommateurs.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Luc Emering et Monsieur le Député André Bauler.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Protection des  
consommateurs

(s.) Martine Hansen